

Le 19 avril 2020

À tous les membres de l'APBLN

**OBJET: INFO-CA**

La présente vise à vous informer de certains suivis du conseil d'administration.

**Assemblée générale annuelle 2020 (AGA-2020)**

En conformité avec le règlement [4.4.1](#), l'AGA se tiendra le dimanche 14 juin 2020 de 9 h à 11 h.

En considération de la pandémie et des consignes de la santé publique, nous avons évalué diverses options et nous vous proposons de procéder en téléconférence pour l'AGA-2020 par le biais du logiciel TEAMS de Microsoft. Selon l'évolution des consignes de la santé publique, il sera peut-être possible de participer en nombre limité en présentiel le 14 juin 2020. Cependant, rien n'est moins sûr et nous planifions l'activité pour une participation complète en téléconférence.

Bien que nos règlements ne mentionnent pas la possibilité d'utiliser les moyens électroniques, ils ne les excluent pas. Nos règlements font référence à une « *présence* ». Dans les circonstances, il est tout à fait justifié d'interpréter qu'une présence via une technologie qui permet d'identifier visuellement les membres serait à l'intérieur de l'esprit et de l'objectif visé par les règlements en vigueur. Nous avons exclu l'option de reporter à une date ultérieure l'AGA-2020 car la situation actuelle risque d'être la réalité de tous les jours pour la prochaine année. De plus, nous voulons nous assurer de procéder de façon sécuritaire pour le bien-être de nos membres tout en optimisant la participation.

Pour participer à la conférence, vous devrez avoir accès à un ordinateur, une tablette ou un téléphone intelligent muni d'un microphone et d'une caméra ainsi qu'une connexion internet haute vitesse. Nous utiliserons votre adresse courriel pour vous inviter à la réunion TEAMS. Si l'application [TEAMS](#) n'est pas installée, la convocation vous invitera à le faire sans frais. Nous allons procéder à des tests avec chacun des membres entre le 20 et le 30 mai 2020. Le résultat de ces tests nous permettra d'évaluer la faisabilité du projet afin que tout soit fonctionnel pour l'assemblée.

**Veillez** nous [informer](#) si vous n'avez pas accès à un appareil technologique pouvant héberger l'application TEAMS. Nous **vous demandons également de nous [informer](#)** si vous ne prévoyez pas assister à l'AGA-2020.

Nous joignons le projet de l'avis de convocation pour votre information. Si vous désirez ajouter des points, svp, nous les faire parvenir par [courriel](#) avant le 24 mai afin que nous puissions les ajouter à l'avis de convocation officiel. Les points ajoutés séance tenante ne peuvent être que pour information.

**Élection des membres du conseil d'administration (règlement 1.3.37)**

Afin de permettre une plus grande ouverture, de faciliter le changement et de promouvoir l'engagement des membres, nous encourageons tous les membres désirant se présenter comme administratrice ou administrateur de l'APBLN de soumettre leur candidature. Conséquemment, nous débutons l'appel des candidatures dès maintenant. Nous présenterons toutes les candidatures reçues sur notre site Web à compter du 1er mai 2020. Néanmoins, la fermeture officielle de l'appel des candidatures se fera à l'AGA juste avant de procéder à l'élection.

En toute collaboration,

Le Conseil d'administration de l'APBLN

**\*\*\*\* PROJET D'AVIS DE CONVOCATION \*\*\*\***

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'APBLN ([règlement 4.4.1](#))**  
**ASSEMBLÉE SPÉCIALE ([règlement 4.4.3](#))**  
**AVIS DE CONVOCATION**  
**14 JUIN 2020 DE 9H00 À 11H00**  
**VIA LA PLATEFORME DE VISIOCONFÉRENCE TEAMS**  
**ET**  
**À L'HÔTEL DE VILLE DE BOLTON-EST – PRÉSENCE EN NOMBRE LIMITÉ (À CONFIRMER)**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Approbation du procès-verbal du 9 juin 2019.
  - a. Affaires découlant
3. Rapport du conseil d'administration :
  - a. Rapport du président;
  - b. Rapport du trésorier :
    - i. *Lecture des états financiers 2018/2019 (du 1 novembre 2018 au 31 octobre 2019);*
    - ii. *Approbation des états financiers 2018/19; et*
    - iii. *États financiers prévisionnels 2019/2020 (du 1 novembre 2019 au 31 octobre 2020);*
4. Assemblée spéciale :
  - a. Municipalisation des chemins
  - b. ...
5. Approbation du budget général :
  - a. *Établissement de la cotisation annuelle;*
  - b. *Approbation du budget 2019/20 révisé; et*
  - c. *Approbation du budget 2020/21 (du 1 novembre 2020 au 31 octobre 2021).*
6. *Varia (points d'information seulement)*
7. *Élection des administrateurs*
8. *Fermeture de l'assemblée*